

Concerning discussions with and about the representative of the UNHCR in Morocco, the following quotations and remarks are very interesting.

**I try to summarize them:**

The first quotation is from the Moroccan newspaper "Le Matin" (11.1.07), which claims (like the government) that Morocco did not deport any refugees or asylum seekers. Then it says that it is not for the first time that the Moroccan representative of the UNHCR is "tempted" to believe such allegations "brought up by certain medias and NGOs" (this quotation is from another part of this article). Some years ago, he supported a "fake" demonstration about this topic, and Morocco had a right to get a dementi.

Claire Rodier found some articles from october 2005. At that time, after the events in Ceuta and Melilla, the UNHCR protested against the fact, that among the victims of the raids were asylum seekers and refugees with documents from the UNHCR (19.10.05). Ten days later, a delegation of the UNHCR, which came from Geneva, acted in a diplomatic way, which allowed the newspaper "Le Matin" to come out with the headline: "The excuses of the UNHCR Morocco" and to write, that the UNHCR explained his former press release as a "premature and misunderstandable declaration". There were meetings with the Moroccan authorities about the "fight against illegal migration". The Moroccan authorities expressed their concern, that documents issued by the UNHCR could be falsified and/or bought for money - and the UNHCR did not deny this....

(On the background of these discussions and articles it is easier to understand in which way the Moroccan authorities put pressure on the UNHCR, and obviously they claim that migrants use fake UNHCR documents in order to be protected - I think this shows how important it is not only to argue that asylum seekers and refugees should not be deported, but that all migrants should have freedom of movement and equal rights!)  
Conni 13.01.2007

**mail from Claire Rodier, 12.1.07:**

extrait de l'article du Matin transmis par Anne-Sophie Wender, qui reprend la version du ministère marocain de l'Intérieur selon laquelle il n'y a eu aucune expulsion de personnes détentrices de documents du HCR :

"Ce n'est pas la première fois qu'un responsable du HCR se laisse tenter par de telles allégations. Il y a quelques années, celui-ci a d'ailleurs présenté ses excuses, après s'être laissé emporter dans une fausse démonstration sur le même sujet. Le Maroc avait alors eu droit à un démenti catégorique de la part de la représentation onusienne.

Cette dernière, qui ne dispose que de peu de moyens humains et matériels pour opérer des contrôles, ne peut prétendre être suffisamment informée de la situation qui prévaut aux frontières du pays. Terre d'accueil et de tolérance, le Royaume a toujours respecté ses engagements internationaux dans le domaine des droits humains".

(Le Matin - Emigration clandestine/**Le Maroc n'a refoulé aucun réfugié/**

Publié le : 11.01.2007)

Le journaliste du Matin a bonne mémoire, même s'il se trompe dans les dates. En octobre 2005, le HCR avait protesté contre la présence de demandeurs d'asile, voire de réfugiés, parmi les victimes des rafles qui ont succédé aux événements de Ceuta et Melilla :

**19 Octobre 2005** Le HCR n'a toujours pas d'accès aux demandeurs d'asile de Ceuta et Melilla arrêtés au Maroc United Nations (New York)

<http://fr.allafrica.com/stories/200510190615.html>

(...)  
« Même s'il est difficile d'obtenir des chiffres précis, l'agence a la preuve que des dizaines de ressortissants de l'Afrique subsaharienne possédant des papiers d'identité délivrés par l'UNHCR ont été arrêtés par les autorités marocaines et sont victimes des mesures de répression à l'encontre des immigrants clandestins », indique un communiqué du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) publié aujourd'hui à Genève.

« L'UNHCR réitère que ces personnes relevant de son mandat ne doivent pas être refoulées - c'est-à-dire renvoyées de force vers un pays où elles risqueraient de se trouver en situation de danger - et nous avons demandé, à plusieurs reprises, de pouvoir se rendre auprès d'elles, en vain jusqu'à maintenant », a déclaré Ekber Menemencioglu,

directeur pour l'UNHCR du bureau de l'Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient.(...)

" Le HCR insiste auprès des autorités marocaines pour le respect des principes internationaux de protection, tout particulièrement en ce qui concerne le refoulement et pour un traitement humain de toute personne », indique le communiqué.

Dix jours plus tard, une délégation du HCR venue de Genève revenait diplomatiquement sur ces accusations, ce qui permettait au Matin de titrer triomphalement : "Les excuses du HCR".

Un peu plus d'un an plus tard, chacun peut mesurer le bénéfice de ces diplomatiques excuses.

Le Matin.ma

**28.10.2005 | 14h28**

### **Emigration: les excuses du HCR au Maroc**

Mme Ruven Menikdiwela, Chef de Secteur, Afrique du Nord et du Moyen Orient au sein du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a qualifié, jeudi à Rabat, de "malencontreuse" une déclaration faite par un des porte-parole du HCR accusant le Maroc d'avoir expulsé deux Maliens détenteurs de la carte de réfugié.

Il s'agit là "d'une déclaration prématurée et malencontreuse", a-t-elle confié à la MAP rappelant avoir présenté ses excuses aux autorités marocaines. Les autorités marocaines et le HCR entretiennent une coopération "amicale et très sérieuse" en vue de parvenir à une solution à la question des demandeurs d'asile, a assuré Mme Menikdiwela, qui effectue actuellement une visite au Maroc à la tête d'une délégation du HCR.

La délégation du HCR effectue sa visite au Maroc pour dialoguer avec les autorités marocaines au sujet du mandat du HCR en rapport avec l'effort de lutte du Royaume contre la migration clandestine. "Il existe un terrain d'entente entre les autorités marocaines et la délégation du HCR", a-t-elle souligné faisant état de l'établissement d'une liste de 86 demandeurs d'asile dont il sera procédé à l'identification.

Parmi ces personnes, une seule qui est "sur le chemin de Rabat" a le statut définitif de réfugié, a-t-elle précisé.

Interrogée sur le risque qu'il y a de voir la délivrance du certificat du HCR devenir un moyen détourné de légaliser l'immigration clandestine, Mme Menikdiwela a indiqué qu'elle partage "l'inquiétude des autorités marocaines à ce sujet", faisant savoir que le Haut commissariat "suit de très près cette question et mettra en place un système plus rigoureux pour s'assurer que seule les demandeurs d'asile de bonne foi auront droit à la carte du HCR". La responsable du HCR a souligné, à cet égard, que le système d'enregistrement "sera amélioré", faisant état de discussions entre le Maroc et le Haut commissariat pour "la mise en place d'un mécanisme impliquant les autorités marocaines pour une meilleure gestion de cette question". Réagissant aux informations faisant état de falsification des cartes du HCR, Mme Menikdiwela a reconnu être au fait de ces manœuvres ourdies par des "personnes de mauvaise foi", soulignant qu'une procédure a été établie pour réduire, voire même "éliminer ces actes frauduleux".

Concernant l'utilisation de l'argent pour l'obtention des certificats du HCR, elle n'a pas exclu cette hypothèse, précisant qu'une enquête est diligentée pour complément d'information.